

## 1 Commande Publique

### 1.1 Marchés publics

N°21/2024

#### DECISION DU PRESIDENT

### Attribution marché de « Etude faune flore sur l'écopôle Saint Ulfrant pour élaborer un plan d'actions »

**Le Président de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle,**

VU les articles L.5211-1, L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° concernant la mise en œuvre d'une procédure adaptée,

VU la délibération du conseil communautaire n°94-2022 en date du 29 septembre 2022, rendue exécutoire le 03 octobre 2022, déléguant à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fourniture et de services, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quelle que soit la variation qu'ils entraînent par rapport au montant du contrat initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDERANT** la procédure de commande publique pour le marché « Etude faune flore sur l'écopôle Saint Ulfrant pour élaborer un plan d'actions » lancée en procédure adaptée avec une date de remise des offres fixée au 15 février 2024,

**CONSIDERANT** qu'une seule offre a été reçue dans les délais,

**SACHANT** que les offres ont été analysées conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation à savoir : 40 point pour le prix des prestations et 60 points sur la valeur technique (méthodologie et équipes dédiées à la mission),

**TENANT COMPTE** du rapport d'analyse des offres et plus précisément du classement des offres suivant : 1. LURONIUM avec 100/100 points,

#### DECIDE

**Article 1 :** D'attribuer le marché de « Etude faune flore sur l'écopôle Saint Ulfrant pour élaborer un plan d'actions » à la société LURONIUM dont le siège social est situé 10 rue des grands murailles à DEMOUVILLE (14 840) - SIRET : 84792172300015. L'entreprise a pour cot-traitant la société MELOTOPIC dont le siège social est situé Chemin de la Crete Lagoutere à BONREPOS (65 330) - SIRET : 83879664700017.

**Article 2 :** Le marché est à prix global et forfaitaire défini dans l'acte d'engagement. Le montant de l'étude s'élève à 16 300 € HT soit 19 560 € TTC.

**Article 3 :** L'exécution du marché débute à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2024.

**Article 4 :** Que ces prestations sont régies par les dispositions des documents contractuels du marché.

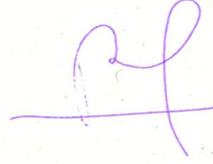
**Article 5 :** Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure et à Monsieur le Receveur Municipal pour exécution chacun en ce qui le concerne, et le marché sera notifié à l'entreprise titulaire du marché.

**Article 6 :** Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et informe que cette dernière peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
1927-20005793-20240220-0021-0024-01U  
Date de télétransmission : 29/02/2024  
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Fait à Pont-Audemer, le 29 février 2024

Le Président,



Francis COUREL

